

La procédure d'introduction et de traitement des prospectus est décrite dans une [circulaire](#) de la FSMA.

Une fois le projet de prospectus dûment introduit auprès de la FSMA, celle-ci dispose de **10 jours ouvrables** pour l'examiner et faire part de ses éventuelles remarques à l'émetteur. La FSMA disposera d'un nouveau délai de 10 jours ouvrables chaque fois que l'émetteur lui soumettra une nouvelle version du prospectus.

Ce délai est porté à **20 jours ouvrables** lorsque l'émetteur concerné n'a jamais – ou du moins durant les 10 dernières années – soumis de prospectus à la FSMA.

Dès lors qu'elle est tributaire de la qualité des documents qui lui sont soumis, **la FSMA ne peut donner aucune garantie quant à la durée totale du processus d'examen et, le cas échéant, d'approbation du prospectus.**

Enfin, si lors de l'examen de la première version du prospectus, la FSMA **constate un manque flagrant de qualité du document quant au fond et/ou quant à la forme, elle se réserve le droit d'interrompre son analyse et de retourner le prospectus en l'état à l'émetteur**, à charge pour lui de remédier aux lacunes constatées avant de l'introduire à nouveau.

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/faq/d3-comment-se-deroule-lexamen-dun-projet-de-prospectus-par-la-fsma>